

Département du Rhône – 69

Commune de Saint - Pierre - La - Palud



Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Plan de détail : Servitude de Mixité sociale

Instaurée au titre du L123-2 b) du Code de l'Urbanisme

Révision prescrite le : Arrêtée le : Approuvée le :	17 Septembre 2001 24 Octobre 2005 5 Février 2007
Exécutoire à compter du:	9 Mars 2007
Modification n°1 approuvée le :	6 Avril 2010
Modification n°2 approuvée le :	

La collectivité a instauré une servitude de mixité sociale S1, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux pour personnes âgées.

Ce projet pourra être accompagné éventuellement de services ou commerces à la personne de type « maison de santé » (médecin, pharmacie, kinésithérapeute, infirmier, aide à domicile...).

Le tableau et l'extrait du document graphique identifient la localisation, la destination, la superficie estimée du tènement et le programme pour cette servitude.
A noter que la surface est donnée à titre indicatif.

Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-2(b) - En zone Uah

N°	Localisation	Destination	Surface estimée du tènement	Programme
S1	La Farge: Pour partie la parcelle n°96	Logements sociaux pour personnes âgées	557 m ²	La totalité de la Surface de Plancher dédiée à l'habitation doit être destinée à des logements sociaux pour personnes âgées.

